



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 108938

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique, intitulée : « De la diplomation à l'emploi, pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire ». L'étude préconise notamment de réserver l'accès aux sections de techniciens supérieurs aux bacheliers technologiques et professionnels. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Les filières courtes professionnalisées comportent deux filières : les instituts universitaires de technologie (IUT) et les sections de techniciens supérieurs (STS). Les IUT ont accueilli à la rentrée 2005/2006 près de 44 000 nouveaux étudiants, dont 65 % de bacheliers généraux, 33 % de bacheliers technologiques et 2 % de bacheliers professionnels, les STS en ont accueilli 98 000, dont 21 % de bacheliers généraux, 65 % de bacheliers technologiques et 15 % de bacheliers professionnels. Au total, on observe que sur les 110 000 élèves reçus à l'une des séries du baccalauréat technologique à la session de juin 2005 qui se sont engagés dans des études supérieures, 76 000 soit 70 % d'entre eux ont été inscrits dans une filière courte professionnalisée, 25 000 rejoignent l'université et 9 000 d'autres formations. Le Gouvernement n'envisage pas d'instaurer pour l'accès à l'enseignement supérieur des quotas ou des pourcentages prédéterminés en fonction du baccalauréat d'origine. En revanche, il a le souci d'une meilleure orientation afin de réduire les taux d'échec qui pénalisent gravement des étudiants qui ne disposent pas des prérequis nécessaires à la voie qu'ils ont choisie. Un dispositif d'orientation active permettant à tout élève de classe terminale qui souhaite s'inscrire à l'université de bénéficier de conseils sur la filière qu'il envisage sera prochainement mis en place dans les universités volontaires.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108938

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11498

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 296